

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE618

présenté par

Mme Sylla, Mme Tuffnell, M. Bournazel, Mme Lenne, M. Gérard, Mme Tiegna, Mme Tanguy et
Mme Frédérique Dumas

ARTICLE 2

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« - la liste des pays prioritaires pour l'aide publique au développement et les critères qui ont amené à sa constitution. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Ce projet de loi renforce les moyens alloués à la composante bilatérale de l'aide publique au développement. Chaque année cette composante de l'aide publique au développement se concentre largement sur les pays faisant partie de la liste des pays prioritaires. Ces dépenses publiques étant opérées au nom des citoyens français, il revient de droit aux parlementaires de participer à l'élaboration de cette liste.